# Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales

1997/0087(CNS) - 22/07/1997 - Acte final

Prix agricoles 1997/98 - Céréales. Le Conseil a adopté le règlement 1412/97/CE. - Prix et paiements compensatoires: le prix d'intervention ainsi que les paiements compensatoires décidés en 1992 restent applicables. Pour mémoire, le prix d'intervention unique pour toutes les céréales s'élève à 119,9 Ecus par tonne et le paiement compensatoire à 54,34 écus par tonne à l'hectare de rendement historique de céréales fixé dans le plan de régionalisation; - Majorations mensuelles: réduction du niveau des majorations mensuelles de 1,10 Ecu/tonne à 1,00/tonne, comme proposé par la Commission.